

LETTRE D'ENTENTE

ENTRE : Société des casinos du Québec inc.

ci-après appelé « l'employeur »

ET : Syndicat des employées et employés de la Société des casinos du Québec (CSN) - Unité générale

ci-après appelé « le syndicat »

RELATIVE À : La non disponibilité de certains salariés réguliers à temps partiel détenant un poste d'hôte exécutif

ATTENDU la convention collective signée le 6 juillet 2018;

ATTENDU l'article 10.7 b) de la convention collective.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. Les ATTENDUS font partie intégrante de la présente lettre d'entente;
2. Le salarié régulier à temps partiel détenant un horaire fixe :
 - a. Jeudi, vendredi et samedi peut demander de ne pas être disponible un maximum de trois (3) jours entre le dimanche et le mercredi inclusivement;
 - b. Vendredi et samedi peut demander de ne pas être disponible un maximum de trois (3) jours entre le dimanche et le jeudi inclusivement;
 - c. Samedi et dimanche peut demander de ne pas être disponible un maximum de trois (3) jours entre le lundi et le vendredi inclusivement.

Ces demandes sont accordées selon les besoins opérationnels et ne peuvent être refusées sans motif valable.

Toutefois, pour la journée du lundi, l'Employeur autorise un maximum de deux (2) salariés en non disponibilité. Le cas échéant, la journée sera autorisée aux salariés en fonction de l'ancienneté.

3. Le salarié peut modifier sa non disponibilité de façon hebdomadaire;
4. Cette entente est de nature exceptionnelle et ne pourra être invoquée à titre de précédent.
5. Les parties peuvent résilier ladite entente avec un avis écrit à l'autre partie d'au moins trente (30) jours ou encore en fonction des périodes de choix prévues au niveau des horaires.


EN FOI DE QUOI les parties ont signé la présente à Montréal ce 8^{ième} jour du mois d'août 2022.


Pour la Société des casinos du Québec inc.


Giuseppe Nuccio, Chef des opérations
Hautes mises


Cindy Roussel, CRIA
Partenaire d'affaires, EEC

Pour le Syndicat des employé-e-s de la Société des casinos du Québec (CSN) - Section Unité générale.


Steve Gauthier, Président
CSN, Unité générale


Patrick Ouellette, Vice-président griefs
CSN, Unité générale